

## **BAIL PROFESSIONNEL loi de robien**

Par olilymary, le 25/09/2014 à 16:10

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en mai 2006 sous la loi de Robien, j'ai trouvé un locataire pour l'appartement qui le prendrai en bail professionnel (osthéo), je voulais savoir si cela aurait une incidence sur mes impôt? Merci

## Par moisse, le 25/09/2014 à 19:54

Bonsoir,

Le dispositif De robien suppose que le locataire fasse se résidence principale du bien loué. Cela me parait donc incompatible avec un bail professionnel.

Mais le risque est important pour vous, aussi je ne saurais trop vous conseiller d'adresser un courrier électronique à votre centre des impôts intitulé "rescrit fiscal" et exposer votre demande.

Le contrôleur vous répondra très rapidement, de 24 à 72h et sa réponse engage l'administration.

## Par clemacie, le 23/11/2014 à 21:26

Bonjour,Je me pose la même question avec bail profesionnel ou habitation ou mixte. Qu'avezvous conclu finalement ? merci pour votre aide. Cdt